



communiqué

Date **Le 21 janvier 1993**

N° 12

Pour publication

LE CANADA MAINTIENT SA POSITION SUR L'AGRICULTURE AUX NÉGOCIATIONS DU GATT

Messieurs Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, Charles Mayer, ministre de l'Agriculture, et Pierre Blais, ministre d'État à l'Agriculture, ont déclaré aujourd'hui que les interprétations suggérées par la presse selon lesquelles le Canada aurait changé sa position sur l'article XI de l'Accord général sont incorrectes.

«Notre position n'a pas changé, a affirmé le ministre Wilson. Le Canada continue à réclamer le renforcement et la clarification de l'article XI pour ce qui concerne le contrôle des importations visant à soutenir ses secteurs à offre réglementée.»

Le ministre Mayer a rappelé que «la position équilibrée du Canada, établie en consultation avec les provinces et l'industrie, vise à améliorer les débouchés offerts à nos secteurs d'exportation tout en nous permettant de continuer à exploiter nos systèmes de gestion des approvisionnements dans un environnement commercial international stable et prévisible.»

Le ministre Blais a ajouté que «le Canada continue de considérer la gestion des approvisionnements comme un élément essentiel de sa politique agricole».

Les ministres ont souligné que les consultations avec l'industrie et les provinces se poursuivront jusqu'à la fin des négociations, en vue d'obtenir une entente commerciale mondiale substantielle et équilibrée aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

«Nous poursuivons vigoureusement le combat, tout en reconnaissant que notre position sur l'article XI exigera un